



CS\_2025\_55

## **Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL**

### **Séance du 28 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, à neuf heures trente, se sont réunis, Salle du Lavoir « Maison des Associations » à MÉSANGER, sur convocation adressée le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

**PRESENTS :**

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : Édith MARGUIN (*pouvoir reçu de P. CADOREL*) ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Pierre LAUDEN et Patrick CORBEL ; **RÉGION DE BLAIN** : Jean-François RICARD et Martin PELÉ ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Jean-Luc GRÉGOIRE et Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-Luc BESNIER, Christine CHEVALIER, Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Jean-Michel CLAUDE, Patrick BUCHET, Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de L. MERCIER*) et Luc LEPICIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Y. TAILLANDIER*), Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Marie-Line BOUSSEAU (*pouvoir reçu de P. EVAIN*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Mickaël DERANGEON (*pouvoir reçu de F. SANCHEZ*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Patrick BERNIER, Claude CAUDAL (*pouvoir reçu de R. CHARBONNIER*) et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Frédéric LAUNAY, Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de J.-G. CORNU*) , Jean-Marc JOUNIER et Bernard GENDRONNEAU

**Secrétaire de séance : Jacques PRAUD**

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 31

Votants : 38

Pouvoirs : 7

**ABSENTS EXCUSES :**

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : Philippe CADOREL (*pouvoir donné à E. MARGUIN*), Philippe PADOLEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Yoann DORNER et Yves TAILLANDIER (*pouvoir donné à F. MILLET*) ; **RÉGION DE BLAIN** : Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Christine CHEVROLLIER (BLANCHET), Laurent MERCIER (*pouvoir donné à J. PRAUD*) et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : David MOISAN et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Raymond CHARBONNIER (*pouvoir donné à C. CAUDAL*), Alain COUTRET et Pascal EVAIN (*pouvoir donné à ML. BOUSSEAU*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Cédric BIDON, Benoît BOULLET, Jean-Michel BRARD, Yvon JACOB, Luc NORMAND et Thierry RICCI ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. DERANGEON*) ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU (*pouvoir donné à D. THIBAUD*), Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il appartient au Comité syndical de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, à la suite :

- . du départ à la retraite d'un agent du service gestion du patrimoine occupant un poste sur le grade d'attaché principal,
- . du recrutement d'une Responsable des ressources humaines au grade d'attaché (poste ouvert initialement sur cadre d'emplois des rédacteurs ou attaché),
- . de la mutation d'une agente du service exploitation-usager occupant un poste sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- . du recrutement d'une adjointe au service patrimoine au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (poste ouvert sur cadre d'emplois des adjoints administratifs)
- . de la création d'un emploi permanent dans la filière technique dans le cadre d'emplois de technicien territorial pour le service gestion du patrimoine,

il convient de mettre à jour les données du tableau des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, considérant la fin d'une mission de renfort sur le service administratif, il est également procédé à la suppression d'un poste non permanent.

**Les données du tableau des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services s'établissent donc comme suit :**

### EMPLOIS PERMANENTS

Cadres d'emplois	Catégorie	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Postes vacants	Durée temps travail
<b>Emplois fonctionnels</b>						
		Directeur Général d'un établissement public local assimilé à une commune de 40 000 habitants à 80 000 habitants	1	1	0	TC
<b>Filière administrative</b>						
Attachés	A	Attaché hors classe	1	1	0	TC
		Attaché principal	1	0	1	TC
		Attaché	6	6	0	TC
Rédacteurs	B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	1	TC
		Rédacteur	1	1	0	TC
		Rédacteur ou rédacteur ppl2 ou rédacteur ppl1	1	0	1	TC
Adjoints administratifs	C	Rédacteur ou rédacteur ppl1	1	0	1	TC
		Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	2	1	TC
		Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	0	TC
		Adjoint administratif	2	2	0	TC

Cadres d'emplois	Catégorie	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Postes vacants	Durée temps travail
<b>Filière technique</b>						
Ingénieurs en chef hors classe	A	Ingénieur en chef hors classe	1	0	1	TC
Ingénieurs	A	Ingénieur principal	7	7	0	TC
		Ingénieur	8	7	1	TC
Techniciens		Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0	TC
	B	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	1	2	TC
		Technicien	3	3	0	TC
		Multi grade technicien	2	0	2	TC
		<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	

Les données relatives aux tableaux relatifs aux emplois non permanents s'établissent donc comme suit :

#### EMPLOIS NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET

Cadres d'emplois	Catégorie	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Durée temps travail
Ingénieur	A	Ingénieur-contrat de projet Durée totale 6 ans R&D	1	1	TC
Ingénieur	A	Ingénieur-contrat de projet Durée 5 ans PGSSE – service exploitation usager	1	0	TC

#### EMPLOIS NON PERMANENT – APPRENTI

Cadres d'emplois	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Durée temps travail
Apprenti	Apprentie communication	1	1	TC

#### EMPLOIS NON PERMANENT – RENFORT

Cadres d'emplois	Catégorie	Grades _ Fonctions	Nombre de postes	Dont pourvus	Durée temps travail
Attaché	A	Attaché – Contrat 1 an renfort poste juriste - service administratif	1	1	TC
Adjoint	C	Adjoint – L.332-13 - renfort impayés – service exploitation usager	1	1	TC

Le Comité syndical.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L.411 du Code général de la fonction publique susvisé,

Vu le tableau ci-dessus,

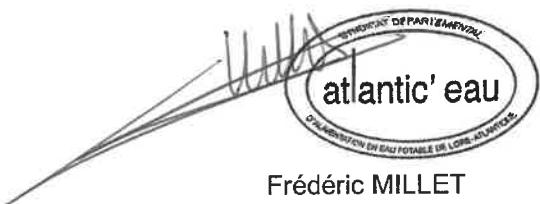
Après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité :**

- D'APPROUVER le tableau des emplois permanents tel que mis à jour ci-dessus,

- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Frédéric MILLET

CS\_2025\_55

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :  
- sa transmission en Préfecture le 02/12/2025  
- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 03/12/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.